

Texte de la déclaration de M. King

**"64 pour cent des votants ont répondu "oui" et 36 pour cent ont répondu "non"
— La conscription pour service outre-mer n'était nullement en jeu —**

**Le résultat signifie simplement que le gouvernement et le Parlement
auront l'entière liberté de décider la question de la
conscription d'après sa valeur intrinsèque"**

Ottawa, 12 (D.N.C.) — *Texte français de la déclaration du premier ministre, M. Mackenzie King, sur les résultats finals du plébiscite:*

"Les chiffres du plébiscite du 27 avril sont maintenant presque définitifs. Bien que les derniers rapports officiels n'aient pas encore été présentés, les calculs les plus dignes de foi indiquent que plus de 2,926,856 personnes ont donné une réponse affirmative à la question posée, tandis que plus de 1,618,730 personnes ont répondu par la négative; en d'autres termes, 64 pour cent des votants ont répondu "oui" et 36 pour cent ont répondu "non".

"Le nombre des votes déposés indique bien l'importance que les électeurs canadiens ont attachée à la question d'accorder au gouvernement toute liberté d'action en temps de guerre.

"La question sur laquelle le peuple a été invité à exprimer une opinion se lisait comme suit: *"Consentez-vous à libérer le gouvernement de toute obligation résultant d'engagements antérieurs restrei-*

quant les méthodes de mobilisation pour le service militaire?"

"Par son vote, le peuple a exprimé d'une manière décisive l'opinion que le gouvernement devrait être libéré de toute obligation de cette nature. En d'autres termes, il n'existe plus de questions que le gouvernement ou les membres du parlement ne sauragent, à cause de promesses ou d'engagements antérieurs, discuter et décider à leur valeur, à la lumière des meilleurs intérêts du Canada et de son effort de guerre total.

"La question du plébiscite intéressait au même point tous les citoyens du Canada. Le résultat est une expression de l'opinion nationale sur une question nationale. C'est ainsi qu'il faut la voir sous tous ses aspects. Dans toutes les provinces et, en vérité, dans toutes les circonscriptions, il y a eu des votes pour l'affirmative et pour la négative. Le vote a été enregistré d'une manière démocratique. L'on reconnaîtra dans tout le pays que, dans une démocratie, c'est la volonté de la majorité qui doit prévaloir.

"Le résultat du plébiscite indique que le peuple reconnaît en général que la guerre a pris une tournure totalement imprévue; que des conditions imprévisibles peuvent encore surgir et que, pour cette raison, la liberté d'action du gouvernement ne doit être sujette à aucune restriction, si ce n'est celle de sa responsabilité constitutionnelle au Parlement.

"Par le plébiscite, les électeurs n'ont pas été appelés à voter pour ou contre le gouvernement. Le résultat ne peut donc être interprété comme étant un vote en faveur d'un parti politique quelconque. De fait, le gouvernement a choisi la méthode du plébiscite précisément parce qu'elle offrait la meilleure méthode connue d'obtenir une expression d'opinion du peuple sur une question spécifique, sans égard aux partis politiques et aux considérations de parti.

"Vu que l'on a tenté en certains milieux d'interpréter le résultat du plébiscite comme étant un mandat d'imposer la conscription pour le service outre-mer, il me faut répéter que la conscription n'était aucunement en jeu dans le plébiscite. Le gouvernement n'a pas demandé au peuple de décider si, oui ou non, il y a lieu d'adopter la conscription pour service outre-mer. Le peuple n'a pas été appelé à se prononcer sur cette politique. Pour ce qui est de la conscription, le résultat du plébiscite signifie simplement que le gouvernement et le Parlement auront l'entière liberté de décider cette question d'après sa valeur intrinsèque".